

GUIDE HANDICAP



Je veux m'informer sur mes droits



Guide handicap

Je comprends les pictogrammes pour chaque handicap.



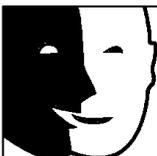
Accessible aux personnes à mobilité réduite



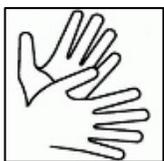
Accessible aux non-voyants et/ou malvoyants



Accessible aux sourds et/ou malentendants



Accessible aux personnes handicapées mentales



Accessible aux personnes qui pratiquent la langue des signes française (LSF)



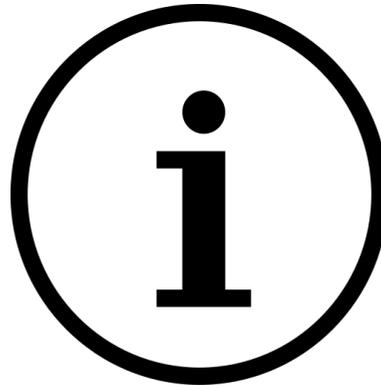
Toilettes accessibles



Parking réservé pour les personnes à mobilité réduite



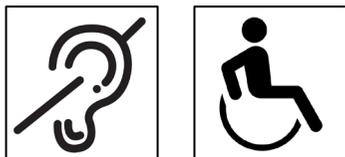
Accessible aux personnes sourdes et/ou malentendantes par téléphone



Je veux m'informer sur mes droits

Je veux m'informer sur mes droits	4
La mission ville handicap	5
Le site internet de la ville de Caen	7
La Maison Départementale des Personnes en situation de Handicap du Calvados (MDPH)	10
Les services de la mairie	13
Les informations juridiques	24
Les informations pratiques	37

La mission ville handicap.



La mission ville handicap est un service de la ville de Caen.

Ce service veille à ce que les décisions du maire soient appliquées.

Ces décisions concernent les personnes en situation de handicap.

La mission ville handicap informe, conseille les personnes handicapées.

Elle informe aussi leurs familles dans tous les domaines de la vie quotidienne :

- L'école
- Le travail
- Les droits
- Le logement
- Les loisirs
- Les transports

La mission ville handicap accompagne les associations de personnes handicapées pour l'organisation d'évènements.

Elle prête du matériel.

Elle recherche des salles.

La mission ville handicap vous aide à avoir une autorisation pour occuper la rue.

La mission ville handicap édite une lettre d'information tous les mois.

Cette lettre s'appelle le caen handi info.

Cette lettre regroupe des articles de journaux sur le quotidien des personnes handicapées.

Pour la recevoir gratuitement, j'envoie mon adresse e-mail à la mission ville handicap.



Mission ville handicap
9 rue de l'Engannerie
14000 Caen



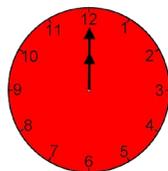
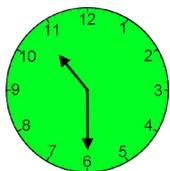
02 31 15 59 75
02 31 15 38 56



missionvillehandicap@caen.fr

Horaires de la mission ville handicap

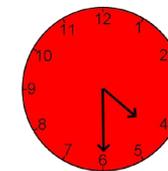
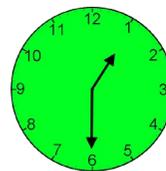
Le mardi matin et le jeudi matin de 10h30 à 12h00



De 10h30 à 18h00

Le mercredi il faut prendre un rendez-vous.

Le mardi après-midi de 13h30 à 16h30



De 13h30 à 16h30

Le site internet de la ville de Caen



Le site internet de la Ville de Caen s'adresse à tout le monde.

Le site internet de la ville est [vocalisé](#).

C'est un système qui aide les personnes en situation de handicap.

[Vocalisé](#) : Cela veut dire que l'on peut écouter un texte écrit.

Le site internet de la ville est équipé d'un système particulier.

Ce système s'appelle [Ability Browser](#).

Il est fait pour les personnes qui ne peuvent pas utiliser la souris

Pour les personnes qui ne peuvent pas utiliser le clavier de l'ordinateur.

[Ability Browser](#) est un système qui analyse les mouvements de la tête.

Il permet d'aller sur internet.

Le site internet informe sur l'accessibilité dans la ville.



caen.fr

Le Caen Mag



Le Caen Mag est le magazine de la ville de Caen.

Le magazine est disponible en versions adaptées pour les aveugles et les malvoyants.

Le Caen Mag existe en versions CD audio, et en [braille](#).

Le [braille](#) est un système d'écriture avec des points en relief pour les aveugles.

Ces deux versions sont aussi disponibles à la bibliothèque Alexis de Tocqueville.

Je peux recevoir le Caen Mag chez moi gratuitement.

Pour s'abonner au magazine de la ville de Caen.



02 31 15 38 56

02 31 15 59 75



missionvillehandicap@caen.fr

La Maison Départementale des Personnes en situation de Handicap du Calvados (MDPH)



6 places de stationnement

La MDPH conseille les personnes en situation de handicap.

La MDPH explique les différents handicaps à toutes personnes.

La MDPH aide les personnes handicapées et leurs familles à connaître leurs droits.

La MDPH est aussi l'endroit unique pour faire les demandes d'aides.

Voici la liste des différentes aides :

- La demande d'allocation d'éducation de l'enfant handicapé.
- Le parcours scolaire (orientation scolaire, attribution d'aide humaine).
- La carte mobilité inclusion.
- La prestation de compensation du handicap.
- L'affiliation gratuite d'un aidant familial à l'assurance vieillesse.

- L'allocation aux adultes handicapés.
- Le droit à l'emploi et à l'orientation professionnelle, l'orientation vers le dispositif d'emploi accompagné.
- L'orientation vers un établissement ou service médico-social pour enfants et adultes
- L'orientation vers un pôle de compétences et de **prestations externalisées** (PCPE)
- **Prestations externalisées** : Ce sont des services réalisés par des organismes extérieurs.



MDPH du Calvados
17 rue du 11 Novembre
14000 Caen



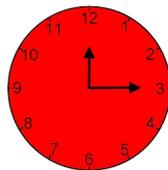
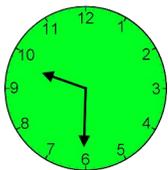
0 800 100 522



mdph@calvados.fr

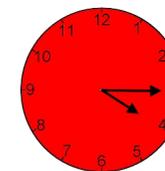
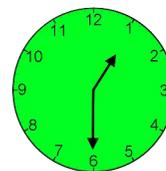
Horaires de la MDPH

Accueil au téléphone de 9h30 à
12h15



De 9h30 à 12h15

Accueil sur place de 13h30 à 16h15



De 13h30 à 16h15

Je peux aller sur internet pour trouver des fiches explicatives



calvados.fr/mdph

Norm'Handi accessible sur France Bleu

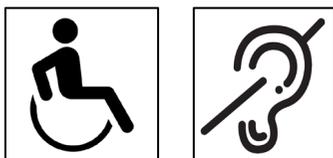
La radio France Bleu fait une émission toutes les semaines.
Cette émission parle des initiatives normandes sur le handicap.
Je peux écouter cette émission sur internet.



francebleu.fr/emissions/norm-handi-accessible/normandie-caen

Les services de la mairie

État-civil, citoyenneté



L'accueil est équipé d'une [boucle magnétique](#).

La **boucle magnétique** est un système qui permet aux personnes malentendantes d'entendre mieux.

Je peux faire des démarches administratives comme par exemple :

- je peux demander un acte de naissance
- Je peux m'inscrire sur les listes électorales
- Je peux demander un rendez-vous pour faire ma carte d'identité ou mon passeport
- je peux déposer un dossier de **PACS**.

Le **PACS** veut dire pacte civil de solidarité.

Le **PACS** est un contrat qui unit la vie de deux personnes.



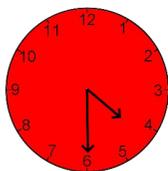
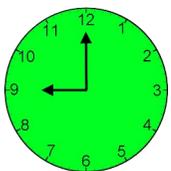
Aile des Jardins
14000 Caen



02 31 30 45 30

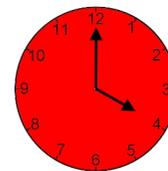
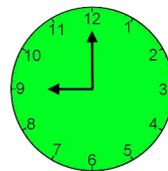
Horaires de l'Etat civil de la mairie

Du lundi au jeudi de 9h00 à 16h30



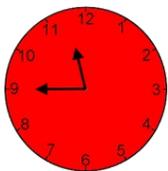
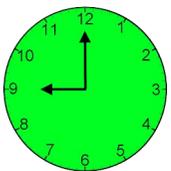
De 9h00 à 16h30

Le vendredi de 9h00 à 16h00



De 9h00 à 16h00

Le samedi de 9h00 à 11h45



De 9h00 à 11h45

Le service accueil de l'hôtel de ville



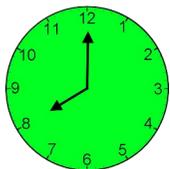
Je peux demander des renseignements à l'accueil de l'hôtel de ville.



02 31 30 45 55

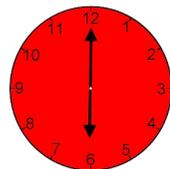
Horaires d'accueil de l'hôtel de ville

Du lundi au jeudi de 8h00 à 18h00



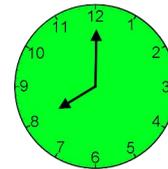
De 8h00

à



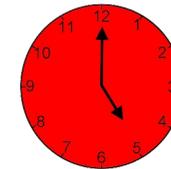
18h00

Le vendredi de 8h00 à 17h00



De 8h00

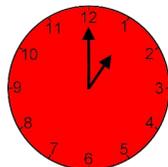
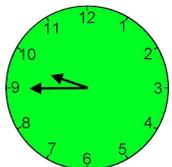
à



17h00

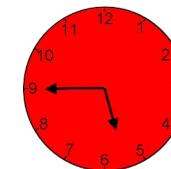
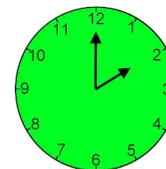
Le samedi, le dimanche et les jours fériés de 9h45 à 13h00

Le matin



De 9h45 à 13h00

L'après-midi de 14h00 à 17h45



De 14h00 à 17h45

L'accueil de l'hôtel de ville est fermé le :

- 25 décembre
- 1er janvier
- 1er mai

[Les affaires funéraires.](#)

[Les affaires funéraires](#) : Elles s'occupent de tout ce qui concerne les cimetières.

Les personnes peuvent circuler en voiture, dans les cimetières.

Elles peuvent circuler en voiture, quand elles ont des difficultés pour marcher.

Elles peuvent circuler en voiture du lundi au vendredi en présentant une carte d'invalidité.

Si je n'ai pas de carte d'invalidité, je demande une [autorisation](#).

Une [autorisation](#) c'est avoir le droit de faire quelque chose.

Cette autorisation est donnée par le service des affaires funéraires.

Pour l'obtenir il faut présenter :

- Un certificat médical
- Une photographie
- Une pièce d'identité.



02 31 30 42 60



affairesfuneraires@caen.fr

Le 1901, Maison des Associations



5 places de stationnement

Les salles de réunions au rez-de-chaussée sont équipées de [boucles magnétiques](#).

La **boucle magnétique** est un système qui permet aux personnes malentendantes d'entendre mieux.

Il faut demander les boucles magnétiques à l'accueil de la maison des associations.

La Maison des Associations peut m'aider à créer, organiser mon association.

La Maison des Associations peut me prêter une salle de réunion.



Le 1901, la maison des associations
8 rue Germaine Tillion
14000 Caen



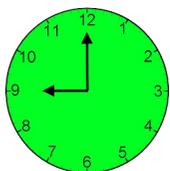
02 31 27 11 91



mda@caen.fr

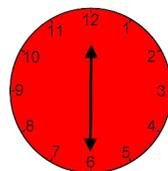
Horaires de la Maison des Associations

Le matin du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30



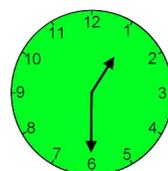
De 9h00

à



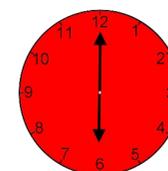
12h30

L'après-midi du lundi au vendredi de 13h30 à 18h00



De 13h30

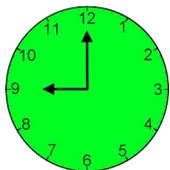
à



18h00

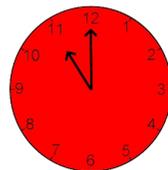
Horaires pour les associations

Du lundi au vendredi de 9h00 à 23h00



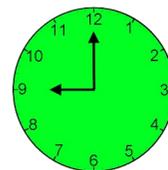
De 9h00

à



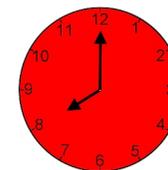
23h00

Le samedi de 9h00 à 20h00



De 9h00

à



20h00

A la Maison des Associations je peux utiliser un [four à thermo gonflage](#).
[Le four à thermo gonflage](#) permet de faire des documents en relief.
Ce système permet aux aveugles, aux malvoyants de lire des documents.
Pour toute information, il faut s'adresser à Cécitix.



02 31 34 66 86



cecitix@wanadoo.fr

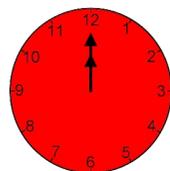
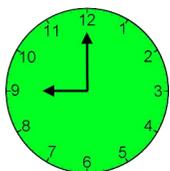
Les pôles de vie de quartier

Dans les Pôles de vie je peux trouver les mêmes services qu'à la mairie.
Il y a 4 Pôles de vie dans les quartiers à Caen.

Les horaires sont les mêmes dans tous les pôles de vie de quartier.

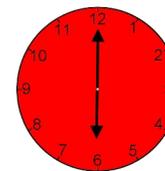
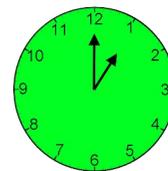
Du lundi au vendredi

Le matin de 9h00 à 12h00



De 9h00 à 12h00

L'après-midi de 13h00 à 18h00



De 13h00 à 18h00

Pôle de vie des quartiers rive droite



16 avenue du Capitaine Georges Guynemer
14000 Caen



02 31 82 73 58



polerivedroite@caen.fr

Pôle de vie des quartiers nord-ouest



5 rue Jean-Racine
14000 Caen



02 31 06 12 90



polenord-ouest@caen.fr

Pôle de vie des quartiers nord-est



15 place Champlain
14000 Caen



02 31 94 65 94



polenordest@caen.fr

Pôle de vie des quartiers centre sud-ouest



Maison de quartier de Venoix
18 avenue des Chevaliers
14000 Caen



02 14 37 31 00



polecentresudouest@caen.fr

Les informations juridiques

Les consultations juridiques

Si j'ai besoin d'informations ou d'aide qui ont un rapport avec la justice :

- Je peux me déplacer aux consultations juridiques.
- Je peux aussi contacter les consultations juridiques par téléphone ou par vidéo.
- C'est gratuit et je ne suis pas obligé de donner mon nom

Maison de justice et du droit



15bis rue Pasteur
14120 Mondeville

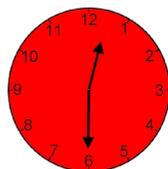
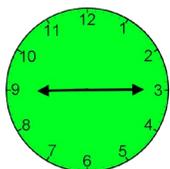


02 61 10 31 50

Horaires de la maison de justice

Le matin

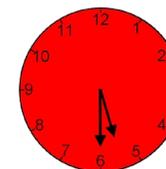
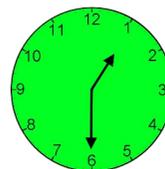
Le lundi et le mercredi de 9h15 à 12h30



De 9h15 à 12h30

L'après-midi

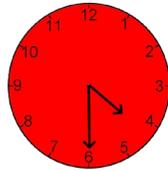
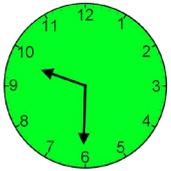
Le lundi et le mercredi de 13h30 à 17h30



De 13h30 à 17h30

Toute la journée

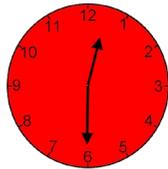
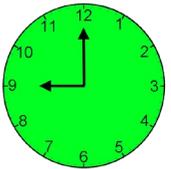
Le mardi et le vendredi de 9h30 à 16h30



De 9h30 à 16h30

Le matin

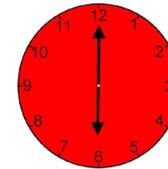
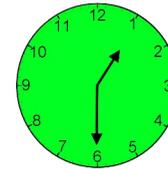
Le jeudi de 9h00 à 12h30



De 9h00 à 12h30

L'après midi

Le jeudi de 13h30 à 18h00



De 13h30 à 18h00

Il y a 3 lieux à Caen pour ce qui concerne la justice.

1 - Le point justice du tribunal **judiciaire** de Caen

Judiciaire signifie tout ce qui à avoir avec la justice



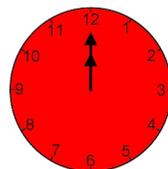
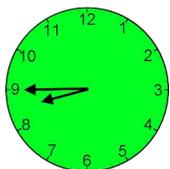
11 rue Dumont d'Urville

14000 Caen

Horaires du tribunal

Le matin sans rendez-vous

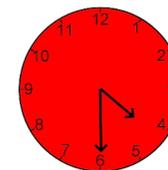
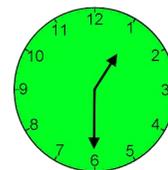
Du lundi au vendredi de 8h45 à 12h00



De 8h45 à 12h00

L'après-midi sans rendez-vous

Du lundi au vendredi de 13h30 à 16h30



De 13h30 à 16h30

2 - Le point justice du pôle de vie rive droite



16 avenue Capitaine Guynemer
14000 Caen



02 50 10 13 07



contact@cdad14.fr

3 - Le point justice de la bibliothèque universitaire Pierre Sineux.

Je peux y aller 2 mercredis après-midi par mois.

Je peux y aller avec ou sans rendez-vous.



Esplanade de la paix
14000 Caen



02 50 10 13 07



contact@cdad14.fr

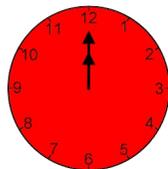
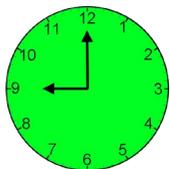


cdad14.fr

Le matin

Le 1^{er} mardi et le 3^{ième} jeudi chaque mois

De 9h00 à 12h00

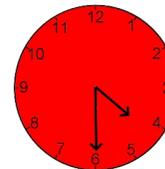
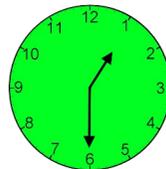


De 9h00 à 12h00

L'après midi

Le 1^{er} mardi et le 3^{ième} jeudi chaque mois

De 13h30 à 16h30



De 13h30 à 16h30

Je peux aussi voir quelqu'un en vidéo.

Je dois prendre rendez-vous dans les points info 14 France service de Caen

Point info 14 - nord ouest



5 rue Jean Racine
14000 Caen



02 31 06 12 90

Point info 14 - nord est



15 place champlain
14000 Caen



02 31 94 65 94

Point info 14 - rive droite



16 avenue Guynemer
14000 Caen



02 31 82 73 58

Point info 14 - sud ouest



18 avenue des chevaliers
14000 Caen



02 14 37 31 00

Le défenseur des droits

Le défenseur des droits peut m'aider dans plusieurs situations pour :

- Tout ce qui concerne les services publics
- Un problème avec la mairie ou la préfecture
- Si je pense que l'administration ne respecte pas mes droits et mes libertés

Le défenseur des droits lutte aussi contre les **discriminations** et pour **l'égalité**.

La discrimination c'est quand on traite une personne différemment des autres.

La discrimination c'est de ne pas donner les mêmes droits à tout le monde.

L'Egalité c'est quand on donne à tout le monde les mêmes droits

Le défenseur des droits travaille pour la défense des enfants.

A Caen on peut contacter des défenseurs des droits dans 3 lieux différents.

Le premier lieu est au pôle de vie rive droite



Je peux rencontrer Pascale Ruffin sur rendez-vous.



16 avenue Du Capitaine Guynemer
14000 Caen

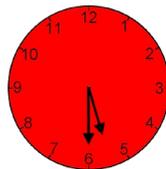
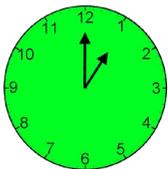


07 86 47 80 58



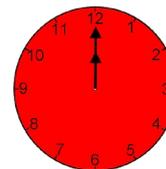
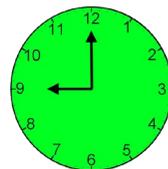
pascale.ruffin@defenseursdesdroits.fr

Le mercredi de 13h00 à 17h30



De 13h00 à 17h30

Le vendredi de 9h00 à 12h00



De 9h00 à 12h00

Le deuxième lieu est à la maison de justice et du droit



Je peux rencontrer Marie Odile Colin le vendredi matin



15 bis rue pasteur
14120 Mondeville



02 61 10 31 50



marie-odile.colin@defenseurdesdroits.fr

Le troisième lieu est au pôle de cohésion sociale



Je peux rencontrer Marie Odile Colin le mardi et vendredi après midi



1020 quartier grand parc
14200 Hérouville saint



02 31 45 34 72



marie-odile.colin@defenseurdesdroits.fr

Soutien Info Tutelle Calvados

Soutien info tutelle est un dispositif pour aider et soutenir les tuteurs familiaux.
Plusieurs associations organisent ce dispositif.

Les associations sont :

- ACSEA : Association Calvadosienne pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte
- SATC : Service d'Accompagnement Tutélaire Calvadosien
- ATMP : Association Tutélaire des Majeurs Protégés du Calvados
- UDAF 14 : Union Départementale des Associations Familiales du Calvados



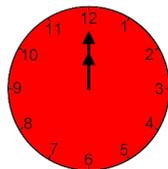
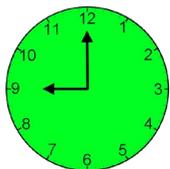
Maison des Associations
8 rue Germaine Tillion.
14 000 Caen



02 31 79 22 95

Horaires Soutien Info Tutelle

Sur rendez-vous le jeudi matin de 9h00 à 12h00



De 9h00 à 12h00

Le médiateur de l'éducation nationale

Je demande de l'aide au **médiateur** de l'éducation nationale quand j'ai un problème.

Médiateur : C'est une personne qui cherche des solutions entre deux personnes.

Il y en a un pour :

- Le collège
- Le lycée ainsi que l'université
- La formation pour adulte
- Les salariés du ministère de l'éducation nationale

Le médiateur de la région académique Normandie.



02 31 30 15 98



mediateur@ac-normandie.fr



168 rue Caponière
14061 Caen Cedex

Le médiateur de l'éducation nationale et de l'enseignement
supérieur



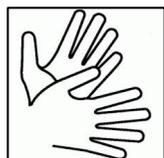
110 rue Grenelle
75357 Paris cedex 07 SP



mediateur@education.gouv.fr

Les informations pratiques

Interprètes en langue des signes française



L'[interprète](#) en langue des signes permet de faire communiquer des personnes malentendantes.

Interprète : C'est une personne qui traduit une langue pour faire comprendre les informations.

Cela peut-être :

- Chez le médecin
- Dans une administration
- Auprès d'un travailleur social
- En réunion professionnelle
- Au travail
- Pour les loisirs.

Ces interventions peuvent être financées par la **PCH**.

PCH : Prestation de Compensation du Handicap.

La prestation de compensation du handicap est une aide financière.

Elle est destinée à rembourser les dépenses liées à la perte d'autonomie des personnes handicapées.

Les interprètes interviennent à la demande :

- Des entreprises
- Des organismes culturels
- Des mairies.

Les interprètes aident pour l'accessibilité des personnes malentendantes.

La ville de Caen propose un service d'interprètes en langue de signes.

Un interprète en langue des signes française peut-être mis à ma disposition gratuitement.

Pour avoir ce service il faut que j'habite à Caen.

Cela peut m'aider pour faire une démarche administrative dans un des services suivants.

- Service état civil
- Service citoyenneté
- Pôle de vie de quartier rive droite
- Pôle de vie de quartier nord-ouest
- Pôle de vie de quartier nord-est
- Pôle de vie de quartier centre/sud-ouest
- Permanences du maire, des maires-adjoints et des délégués de quartiers
- Info accueil petite enfance

- Les multi-accueils municipaux
- Les relais assistantes maternelles (RAM)
- Direction de l'éducation
- Maison de l'habitat
- Service communal du logement
- Direction de l'urbanisme
- Centre communal d'action sociale (CCAS)
- Le 1901, Maison des associations
- Direction des sports
- Bibliothèques de Caen.

Je prends contact moi-même avec une interprète en langue des signes française.

Anne-Sophie Zewe



06 85 44 77 96



annesophie.zewe@hotmail.fr

Elsa Glückmann-Bertoli



06 69 63 44 48



elsa.gluckmann@gmail.com



[EnLangedesSignesAutrement](#)



Elsagluckmann



enlanguedessignesautrement.fr

Vanessa Planchon



06 17 90 26 41



vanessa.planchon@hotmail.fr



[vanessaplanchoninterprete](https://www.facebook.com/vanessaplanchoninterprete)

Sophie Desmoulains



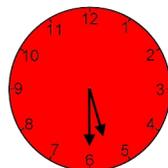
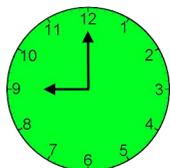
06 30 71 79 20



sdesmoulains@icloud.com

Horaires pour prendre un rendez-vous avec une interprète en langue des signes française.

Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h30



De 9h00 à 17h30

Le dispositif ACCEO

Ce dispositif est mis en place par Caen la mer, la ville de Caen et le CCAS.

C'est un service gratuit que je peux utiliser si je suis sourd.

Je le contacte avec ma tablette, mon ordinateur ou mon téléphone.



Dans ce guide les services qui ont ce dispositif ont ce symbole :

Pour retrouver tous les services accessibles avec ACCEO :



caen.fr/nous-contacter-avec-acceo

Je veux apprendre la langue des signes française



Je prends contact avec visuel LSF Normandie.

Avec visuel LSF je peux prendre des cours le soir ou pendant les vacances.

Visuel LSF peut venir dans mon entreprise pour expliquer la langue des signes française.

Visuel LSF intervient à Rouen et à Caen.



48 rue du bengale
14000 Caen



contact.normandie@visuel-lsf.org



02 31 91 76 80

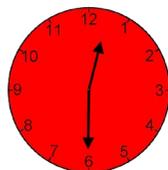
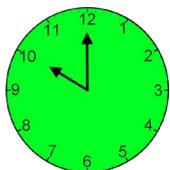


www.visuel-lsf.org

Horaires de visuel LSF

Le matin

Du lundi, au jeudi de 10h00 à 12h30



De 10h00 à 12h30



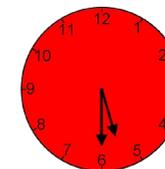
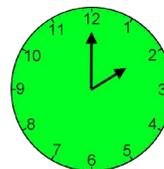
Les services de retranscription sous-titrent sur un écran en direct la parole :

- D'une conférence
- D'une émission de télévision.

Les Services de retranscription travaillent pour l'accessibilité des personnes sourdes et malentendantes.

L'après-midi

Du lundi au jeudi de 14h00 à 17h30



De 14h00 à 17h30

Les Services

de

retranscription de la parole en direct

Dans la Manche et le Calvados trois services existent.

Systeme Risp



4 rue Alfred-Kastler
14000 Caen



info@systemerisp.com



02 31 29 20 66



systemerisp.com

Voxa direct



8 place de l'europe
14200 Hérouville saint clair



02 61 53 64 10



contact@voxadirect.com



voxadirect.com

Scop le messageur



7 rue Armand Herpin Lacroix
35 000 Rennes



06 40 79 08 72



contact@lemessageur.com



lemessageur.com

Document écrit en français facile à lire et à comprendre.



Transcrit par l'ESAT de l'APAEI de Caen.

Site de Saint-André sur Orne.

